

Communauté de Communes Bresse et Saône

50 chemin de la Glaine – 01380 Bâgé-le-Châtel

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Nombre de délégués

➤ en exercice : 36 ➤ pour : 31

➤ présents : 29 ➤ contre :

➤ votants : 31 ➤ blanc :

➤ abstention :

Date de convocation : 7 octobre 2025

Séance du 13 octobre 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 13 OCTOBRE à 18H30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bresse et Saône, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune de Replonges sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Communes de	Arbigny	GRAS Daniel
	Asnières/Saône	WILLEMS Jean-Marc
	Bâgé-Dommartin	BERNIGAUD Christian-DIOCHON Eric-GAUTHERET Marie-Pierre
	Bâgé-le-Châtel	MALATERRE Jean-Louis
	Boissey	TIRREAU Andrée
	Boz	GIRAUD Alain
	Chavannes/Reyssouze	DOUARD Dominique
	Chevroux	SAVOT Dominique
	Feillens	BILLOUDET Guy-FAVRE Christian-CARILLIER Martine
	Gorrevod	JANIAUD Françoise
	Manziat	LARDET Denis-BERRY Florence-CATHERIN Christian
	Ozan	PESENTI Marie-Jeanne
	Pont-de-Vaux	BUGAUD Jean-Pierre-DELAY Françoise
	Replonges	VERNOUX Bertrand-ROBIN Pascale-PACCAUD Christine-MONTRERRAT Raphaël
	Reyssouze	PELUS Agnès
	Saint-André-de-Bâgé	
	Saint-Bénigne	UNIA Emily-VILARD Philippe
	Saint-Etienne/Reyssouze	
	Sermoyer	PANCHOT Huguette
	Vésines	JULLIN Gilbert

Etaient absents les délégués suivants :

Madame Isabelle MERONI a donné pouvoir à Madame Marie-Pierre GAUTHERET pour voter en son nom.
Monsieur Jean-Jacques BESSON.

Madame Victoria POLI.

Monsieur Henri GUILLERMIN est suppléé par Madame Françoise JANIAUD.

Monsieur Laurent MARTIN.

Monsieur Christian GAULIN.

Monsieur Philippe PLENARD a donné pouvoir à Monsieur Gilbert JULLIN pour voter en son nom.

Monsieur Jean-Pierre MARGUIN.

Monsieur Gilbert JULLIN a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du port de plaisance à Pont-de-Vaux : tarifs amarrage 2026.

Conformément à l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016, article 32, et le contrat de délégation de service public, article 19, la société Scite Plaisance, représentée par Monsieur Frédéric ROUXEL, déléguataire pour la gestion et l'exploitation du port de plaisance, a transmis à la Communauté de Communes Bresse et Saône, aux fins d'approbation, les nouvelles grilles des tarifs applicables au 1^{er} janvier 2026 comme suit :

Année	Jour	Semaine	Mois	Semestre	Longueur
1019	14	66	198	802	0-4
1019	14	66	198	802	4-5
1100	15	66	198	866	5-6
1100	15	75	208	866	6-7
1339	16	75	208	912	7-8
1385	16	83	214	945	8-9
1449	17	83	227	1008	9-10
1604	17	83	251	1102	10-11
1764	18	90	269	1181	11-12
1889	18	90	290	1260	12-13
1998	19	90	307	1339	13-14
2124	20	99	336	1464	14-15
2282	27	126	362	1613	15-16
2439	28	135	392	1744	16-17
2597	30	144	415	1862	17-18
2755	32	152	447	1990	18-19
2912	33	161	473	2111	19-20
3070	35	178	504	2255	20-22
3623	38	197	582	2589	22-25
4173	41	214	669	3011	25-30
4489	-	-	728	3539	>30

Vu l'ordonnance n° 2016-65 en date du 29 janvier 2016 et notamment son article 32

Vu l'article 19 du contrat de délégation de service public portant sur la gestion et l'exploitation du port de plaisance à Pont-de-Vaux – octobre 2024 à septembre 2029

Vu la proposition de grille tarifaire,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les tarifs énoncés ci-dessus applicables au contrat de délégation de service public portant sur la gestion et l'exploitation du port de plaisance à Pont-de-Vaux à compter du 1^{er} janvier 2026.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Lyon.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Président,

